

# INSCRIPTION



A l'inscription de l'enfant à la crèche, les parents :

- Prennent pour la 1ere fois contact avec la structure.
- Remplissent le formulaire de pré-inscription et le transmettent à la structure
- S'il y a de la place, la structure prends contact avec le/les parent/s pour les en informer.
- La direction et les parents conviennent d'un rdv afin qu'ils aient l'occasion de venir visiter les lieux avant le début de la fréquentation et faire connaissance de l'équipe éducative.
- La structure transmet les documents pour valider l'inscription.
- Les parents doivent remplir le formulaire d'inscription définitive, lire et signer le règlement de la crèche et s'acquitter de la taxe d'inscription unique qui est de CHF 200.00
- Une fois l'inscription définitive validée, l'éducatrice référente du groupe prend contact avec les parents afin de fixer la période d'adaptation de l'enfant avant le début de sa fréquentation en crèche.

Lors de cette première visite, les parents ont l'occasion de faire connaissance avec l'équipe éducative, mais plus particulièrement avec la personne de référence qui va s'occuper de leur enfant lors de la période d'adaptation.

Il est indispensable que les parents puissent poser toutes les questions relatives à la prise en charge de leur/s enfant/s dans la structure.